



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

**Déclaration de franchissement
de seuils de participation
FS/EM/20/2016**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que la société Asma Invest, a déclaré le 29 décembre 2016, avoir cédé sur le marché de blocs, le 26 décembre 2016, 61 296 actions de la société CTM, au cours unitaire de 600 dirhams franchissant à la baisse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société Asma Invest détient 5 actions de la société CTM.

Contact AMMC :

Tel : 05 37 27 68 63

E-mail: information_financiere@ammc.ma